

LE GESTE QUI SAUVE

Venez l'apprendre ou le réapprendre en participant aux séances de sensibilisation organisée par l'association *Bien Vivre à Bruges Capbis Mifaget* en collaboration avec la PROTECTION CIVILE



Comment se former aux premiers secours ?

A toute heure du jour ou de la nuit, quiconque peut être victime d'un accident. Il est vital que le témoin réagisse vite et bien. La formation aux gestes de premiers secours permet d'acquérir les réflexes essentiels pour secourir la victime dans l'attente de sa prise en charge par les services spécialisés. Si les secours interviennent dans un délai moyen de 10 minutes (en zone urbaine) ce délai peut être plus long en période d'été et de surcharge ou d'éloignement (zone rurale). Face à un accident de baignade, chaque minute va compter.

Les trois bonnes raisons de se former :

La personne formée est à même de faire face et d'agir. La personne peut immédiatement évaluer la gravité de l'accident, effectuer les gestes adaptés, donner l'alerte avec précision. Dans le cas d'un noyé, des gestes particuliers sont à respecter.

La victime reçoit immédiatement des soins adaptés à son état. Sa vie peut être sauvée. Les séquelles seront moins graves et la rééducation plus courte et moins douloureuse. La pratique de gestes de premiers secours sur les noyés peut participer à une meilleure prise en charge future de leur état.

Les services de secours voient leur intervention facilitée puisqu'une prise en charge a déjà commencé. Les coûts de l'accident s'en trouvent réduits.

Cette formation constitue donc un acte de solidarité.

L'attestation de Formation aux Premiers Secours(AFPS)

Pour obtenir l'attestation de formation aux premiers secours, il faut suivre une formation de 10 heures dont le programme a été validé par un arrêté conjoint du 29 juin 2001 du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité civile, et du ministre délégué à la santé.

Elle est composée de 4 modules qui peuvent être dispensés sous forme de cours du soir (sur une ou deux semaines) ou le week-end sur deux jours.

Ces 10 h de séances d'initiation vous sont proposées par l'Association au tarif de 40 € pour les adhérents ou 50 € pour les autres personnes et dispensées par une animatrice spécialisée de la Protection Civile.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser au

05 59 71 09 69

05 59 71 10 23

ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITEES

